



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

25 JUL. 2019

966

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 25 juillet 2019

Par la présente, j'ai l'honneur de vous Informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Dans la réponse à la question parlementaire N°739, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration souligne que l'OLAI dispose de 101 structures d'hébergement et que sur ces 101 structures, l'OLAI en exploite actuellement 56 pour l'hébergement de demandeurs et de bénéficiaires de protection internationale.

Dans ce contexte, je voudrais avoir des informations supplémentaires de la part de Madame la Ministre :

- Comment les structures sont-elles réparties sur les communes ?
- Quel est le gestionnaire de chacune des 56 structures ?
- Combien de demandeurs respectivement bénéficiaires de protection internationale se trouvent dans chacune des structures ?
- Quelles sont les structures qui accueillent des mineurs non accompagnés ?
- Quel est le nombre de personnel éducatif et social dans chacune des 56 structures en heures par semaine ?
- Quelles structures sont sécurisées par des agents de sécurité ?
- Un rôle important revient aux agents de sécurité, souvent seuls sur place, notamment la nuit. Quel est le taux de rotation des agents de sécurité par structure ?
- Combien d'agents ont été impliqués au total dans la sécurisation de foyers en 2018 ?
- Quel a été le coût des firmes de sécurité en 2018 ?
- Quelles formations ont pu être offertes aux agents de sécurité en 2018 ?
- Les agents de sécurité ont-ils des connaissances linguistiques, notamment de la langue anglaise ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Galles'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'P' and a long, sweeping underline.

. Paul Galles

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Réf. 2019/6318

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540



Luxembourg, le 19 août 2019

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 966 de Monsieur le Député Paul Galles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 966 de Monsieur le Député Paul Galles, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

Corinne CAHEN

Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 966 de Monsieur le Député Paul Galles

1. *Comment les structures sont-elles réparties sur les communes ? Quel est le gestionnaire de chacune des 56 structures ? Combien de demandeurs respectivement bénéficiaires de protection internationale se trouvent dans chacune des structures ? Quel est le nombre de personnel éducatif et social dans chacune des 56 structures en heures par semaine ?*

En date du 24 juillet 2019, l'OLAI exploite 55 structures d'hébergement réparties sur 31 communes. Sur l'ensemble des personnes hébergées, 1245 personnes sont des demandeurs de protection internationale (DPI) et 1302 personnes sont des bénéficiaires de protection internationale (BPI).

Tableau de la répartition DPI et BPI par commune¹ :

Commune	Nombre de DPI	Nombre de BPI
Beaufort	21	52
Berdorf	38	40
Bertrange	3	12
Bettembourg	36	14
Betzdorf	3	9
Biwer	48	23
Bourscheid	21	12
Bous	1	6
Diekirch	122	143
Differdange	31	70
Dudelange	19	37

¹ A noter que les chiffres publiés dans ce tableau ne reprennent que les personnes avec statut de demandeur ou bénéficiaire de protection internationale.

Esch/Alzette	20	20
Esch-sur-Sûre	72	44
Ettelbruck	55	47
Flaxweiler	1	0
Helperknapp	35	31
Hesperange	22	40
Koerich	0	0
Luxembourg	177	306
Mersch	167	10
Mondercange	22	91
Rambrouch	5	6
Redange-sur-Attert	12	26
Sandweiler	0	7
Sanem	85	187
Schifflange	20	8
Strassen	146	0
Tandel	42	36
Wahl	15	12
Waldbredimus	4	10
Wiltz	2	3
Total au 24/07/2019:	1245	1302

Tableau des structures et des gestionnaires :

Commune	Gestionnaire			Total par commune
	Caritas	Groix-Rouge	OLAI	
Beaufort			2	2
Berdorf			2	2
Bertrange		1		1
Bettembourg			1	1
Betzdorf		1		1
Biwer			2	2
Bourscheid			1	1
Bous			1	1
Diekirch	1		2	3

Differdange	2			2
Dudelange		1		1
Esch/Alzette	1			1
Esch-sur-Sûre			4	4
Ettelbruck	1			1
Flaxweiler			1	1
Helperknapp	1			1
Hesperange			2	2
Koerich			1	1
Luxembourg	2	4	5	11
Mersch		2		2
Mondercange	2			2
Rambrouch	1			1
Redange-sur-Attert		1		1
Sandweiler			1	1
Sanem		1	2	3
Schifflange			1	1
Strassen		1		1
Tandel	1			1
Wahl			1	1
Waldbredimus			1	1
Wiltz			1	1
Total	12	12	31	55

Sur ces 55 structures :

- 31 structures sont gérées directement par l'OLAI. Il s'agit de structures sans présence de personnel socio-éducatif sur place. Un assistant social de l'OLAI assure actuellement le suivi social de 100 DPI, alors qu'un éducateur de l'OLAI responsable de la mise en œuvre des projets pédagogiques gère environ 200 personnes.
- 12 structures, dont deux dédiées au primo-accueil, sont gérées par la Croix-Rouge avec une présence sur place. La clef d'encadrement socio-éducatif pour l'ensemble des structures gérées par la Croix-Rouge est d'environ un agent encadrant pour une capacité d'hébergement de 37 personnes.
- 12 structures sont gérées par Caritas avec une présence sur place. La clef d'encadrement socio-éducatif des structures gérées par la Caritas est d'environ un agent encadrant pour une capacité d'hébergement de 34 personnes.

La clef d'encadrement d'une structure dépend notamment de la vulnérabilité des personnes hébergées.

2. Quelles sont les structures qui accueillent des mineurs non accompagnés ?

Les mineurs non accompagnés (MNA) sont accueillis dès leur arrivée dans des structures d'hébergement qui disposent de personnel spécialisé. Une structure d'accueil gérée par la Croix Rouge accueille les MNA en dessous de 16,5 ans, alors qu'une deuxième structure gérée par Caritas accueille les MNA au-dessus de 16,5 ans. Au cas où une demande de protection internationale est déposée pour le mineur non accompagné, les jeunes peuvent également être hébergés par trois structures d'hébergement spécialisées qui se trouvent sous l'autorité de l'Office national de l'enfance.

3. Quelles structures sont sécurisées par des agents de sécurité ? Quel est le taux de rotation des agents de sécurité par structure ? Combien d'agents ont été impliqués au total dans la sécurisation de foyers en 2018 ? Quel a été le coût des firmes de sécurité en 2018 ? Quelles formations ont pu être offertes aux agents de sécurité en 2018 ? Les agents de sécurité ont-ils des connaissances linguistiques, notamment de la langue anglaise ?

29 structures d'hébergement bénéficient actuellement de gardiennage. La fonction de l'agent de gardiennage inclut la gestion des clefs et du courrier, la surveillance des installations techniques, telles que les chaudières, les cuisines et les systèmes d'alerte en cas d'incendie, du bâtiment et de ses alentours. Il gère aussi les entrées et les sorties des résidents, des visiteurs et des fournisseurs éventuels et rédige les rapports journaliers sur les événements dans la structure. De plus, l'agent figure comme point de contact, d'information et d'orientation pour les résidents, y inclus pour des demandes d'aide en cas d'urgences. La plupart de ces structures bénéficient de la présence d'un agent de gardiennage 24h/24 et 7j/7. Actuellement, quelque 421 agents sont impliqués dans le gardiennage des structures. Le taux de rotation des agents par structure est une information interne et sensible qu'il ne m'est pas possible de communiquer, et ce pour d'évidentes raisons de sécurité.

Les agents maîtrisent soit le français, l'allemand, l'anglais ou le luxembourgeois et bénéficient de formations sur la gestion de conflits, les premiers secours, la lutte incendie ou encore l'évacuation des bâtiments.

En 2018, les frais de gardiennage s'élevaient à €20.773.133.